

Pour une formation Bachelor en Soins Infirmiers

Aujourd'hui, le vieillissement de la population est avéré. Les problématiques de santé sont de plus en plus complexes et les polyopathologies sont monnaie courante. L'augmentation des démences est objectivée et les prévisions sont alarmantes dans ce domaine. Les baby-boomers seront à la retraite d'ici un peu plus de 20 ans, faisant s'accroître les besoins de santé. Si nous voulons continuer de répondre aux besoins de la population d'aujourd'hui et pouvoir faire face aux défis de demain, la formation des professionnels de la santé et donc des infirmiers-ères se doit d'être élevée. Il en va de la sécurité des patients et de la qualité des soins. Il s'agit donc de prendre en compte les enjeux de la santé publique valaisanne.

Pour tout cela, l'ASI-Valais estime indispensable de :

- Maintenir une formation en soins infirmier au niveau Bachelor
- Stabiliser le système de formation actuel afin d'éviter des surcoûts inutiles
- Renforcer le binôme infirmière-ASSC¹ et la complémentarité des différentes fonctions soignantes existantes
- Ne pas complexifier le monde de la santé en introduisant un niveau intermédiaire de formation en plus.
- Ne pas mettre en péril la stabilité du monde du travail

Une formation infirmier-ère de niveau Bachelor est nécessaire pour disposer des connaissances nécessaires pour analyser les besoins en soins du patient dans sa globalité. D'ailleurs cela est le cas des autres professions de la santé (physiothérapeute – sage-femme-diététicienne-médecin etc.) pourquoi cela serait-il différent pour les infirmières ?

Ce niveau de formation en soins infirmiers permet non seulement de s'aligner sur les autres professions de la santé mais aussi de rester concurrentiels et de s'inscrire dans le paysage international. C'est la seule possibilité pour être eurocompatible et offrir ainsi aux Valaisans et Valaisannes les mêmes possibilités d'emploi que le personnel qui nous vient de l'étranger. Pourquoi devrions-nous avoir une employabilité restreinte pour les Helvètes et retourner ainsi à une époque révolue. ?

L'introduction d'un niveau ES est telle une boîte de Pandore pour toutes les formations Bachelor. Les personnes formées à ce niveau devront se résigner à rester en Valais car leur employabilité romande sera réduite, les autres cantons ayant fait le choix de ne pas introduire un tel niveau. A l'heure actuelle seule une minorité de professionnels-les vont travailler à l'extérieur, du canton et la tendance est alors de rester à l'extérieur du Valais, car les opportunités professionnelles offertes ailleurs sont plus attractives. Aujourd'hui le Valais se doit d'offrir de telles opportunités à ses professionnels-les des soins, c'est à ce prix que nous pourrions garder un Valais compétitif, et attractif.

¹ Assistant en soins et santé communautaire-formation de niveau secondaire II

Introduire une ES² en soins infirmiers en Valais implique le risque de devoir recruter encore plus de professionnels de la branche de niveau Bachelor à l'étranger qu'aujourd'hui, car à n'en pas douter la fréquentation de la HES³ va diminuer.

De plus, la mobilité des professionnels-les valaisans-nes sera également réduite car l'Europe a fait le choix du Bachelor et non du diplôme ES. Une fois de plus, la Suisse sera marginalisée par rapport à ses voisins.

Les professionnels de niveau Bachelor sont formés pour gérer la complexité des situations. Ils peuvent discerner rapidement les besoins des patients et les orienter judicieusement dans le système de santé, évitant ainsi une perte de temps pouvant être délétère pour leur santé, mais aussi des coûts inutiles.

Ce type de professionnel est spécifiquement formé pour travailler en interdisciplinarité et coordonner les différents prestataires et intervenants. Il possède aussi les qualifications nécessaires pour gérer une équipe, négocier et articuler l'intervention des différents professionnels.

Il a aussi une connaissance étendue du système de santé, ce qui fait de lui la personne la plus qualifiée pour exploiter au mieux les possibilités offertes par le système de santé et éviter ainsi des dépenses inutiles. L'infirmière HES contribue donc à la réduction des coûts du système de santé.

Aujourd'hui, nous voyons déjà les bénéfices du système de formation actuel avec des infirmières au niveau HES, des ASSC au niveau secondaire II et des aides-soignantes. Ce système est performant du point de vue de la sécurité ou de la qualité des soins. Il permet aussi une clarification des rôles et supprime une strate intermédiaire, telle que nous l'avons connue par le passé, ce qui ne fait que complexifier inutilement la situation. Nous souhaitons que cela perdure et se renforce. Le système actuel avec des infirmières HES et des ASSC⁴ est un des piliers de ce système. Pourquoi donc changer quelque chose de performant ? La réflexion menée par le CHUV suite à l'introduction de ce mode de fonctionnement a démontré l'efficacité du binôme infirmière-ASSC. Le système de santé Valaisan avec les professionnels existants a fait ses preuves, puisque la pénurie de personnel soignant et désormais résolue. Voulons-nous remettre ceci en question ?

Introduire un niveau ES est un retour en arrière. Les autres formations du tertiaire ce sont abstenues de le faire pour garantir une clarté des fonctions et des rôles. Les soins infirmiers ont déjà connu cela par le passé et le modèle a volontairement été abandonné au profit du modèle actuel, plus économique, plus efficace, plus sécuritaire et répondant aux besoins. Introduire un niveau supplémentaire engendrera des coûts supplémentaires, car il faudra rémunérer ces professionnels. Par ailleurs, y aura-t-il suffisamment de place de travail pour eux ? Alors qu'aujourd'hui le système permet un poste de travail pour chacun des niveaux HES-CFC

² Ecole supérieure

³ Haute Ecole Spécialisée

⁴ ASSC : assistante en soins et santé communautaire. CFC en 3 ans, formation de niveau secondaire 2

De plus, celui-ci permet d'éviter des coûts inutiles car chacun peut utiliser ses compétences à bon escient. Ainsi, des compétences ne sont pas gaspillées, ce qui a un coût certain, que ce soit financier ou sécuritaire.

Introduire une ES en Valais serait un coût supplémentaire inapproprié pour le Valais au vu des finances actuelles. La création d'une ES en soins infirmiers sera d'au minimum Frs 666'000 entièrement à la charge du canton, alors même que le coût étudiant est quasi identique pour une ES ou une HES. A contrario, les frais inhérents à la HES sont assurés par la Confédération. La différence de financement pèse donc lourd sur les finances cantonales.

Par ailleurs introduire une ES en Valais représente un danger pour la HES et même pour l'ES. Auront-nous assez d'étudiant pour chacune des filières ? Actuellement les valaisans-nes qui partent se former dans une filière ES en soins infirmiers hors canton sont peu nombreux, de fait la pérennité de la formation n'est pas assurée.

Ouvrir une filière ES mettra sans aucun doute en péril la formation HES valaisanne qui existe déjà depuis plus de 10 ans. L'ouverture d'une ES condamnera la formation HES dans le Haut-Valais et entrainera avec elle des licenciements. A quoi auront servis les deniers du Valais investis dans le système HES ?

De plus, cela créera des dissensions au sein même des professionnels-les déjà présents-es sur le terrain. En effet, il sera alors nécessaire de reconnaître salarialement les différentes formations, engendrant ainsi une disparité inexistante aujourd'hui. C'est donc la paix du travail qui se trouve également menacée. Au lieu de renforcer la cohésion des équipes professionnelles, c'est plutôt le clivage au sein d'une même profession qui va se produire. Ceci augure des conflits de travail, avec, au final des coûts augmentés

La Suisse Allemande a fait le choix d'introduire des formations ES et ce pour plusieurs raisons :

1. Historiquement l'approche des soins est différente car elle plus axée sur une validation de compétences pratiques et sur une vision de l'infirmière comme auxiliaire du médecin. Toutefois, ceci est en pleine évolution puisque une initiative pour reconnaître la responsabilité infirmière dans la LAMal est en cours de consultation⁵.
2. Les formations infirmières débutaient après 1 an de formation post-obligatoire. Voilà pourquoi aujourd'hui, historiquement les germanophones choisissent préférentiellement la voie ES qui peut être entreprise au sortir du CFC. Il faut donc du temps pour la Suisse Allemande pour intégrer le modèle CFC-maturité professionnelle-formation HES.
3. Ce modèle de formation, CFC-maturité professionnelle-formation HES est d'autant moins encouragé qu'un numéris clausus existe pour les formations HES.
4. La vision du rôle infirmier Bachelor est différente en Suisse Allemande. L'infirmière HES est perçue comme une fonction de cadre. Mais cette vision évolue et la fonction de coordination et de recherche en science infirmière qui prévaut pour les formations HES est en plein développement également dans la partie germanophone du pays. Ceci est une preuve évidente que les formations de niveau HES sont celles dont nous avons besoin.

Initiative parlementaire «Reconnaissance légale de la responsabilité infirmière»